



CONSEIL MUNICIPAL REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU 29/06/2020

L'an deux mille vingt le lundi vingt-neuf juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Ville de Boé, *convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, sous la présidence de Mme Pascale Luguët, Maire.*

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Rapport n° 16 - Délégués Canal des 2 Mers

Présents :

Madame LUGUET **Maire**

Monsieur LAFUENTE, Madame LEBEAU, Monsieur PANTEIX, Madame MANDEIX, Monsieur LUNARDI, Madame FAVARD, Monsieur ORDRONNEAU, Madame PLA-RODRIGUEZ **Adjoint**

Monsieur SAINT-BEAT, Madame FRECHET, Monsieur DEL FIORENTINO, Madame FORNASARI, Monsieur BEAUMONT, Madame RELLA, Monsieur JUDIT, Madame FERNANDEZ, Monsieur AVIANO, Madame PERTHUIS, Monsieur PATRY, Monsieur LATASTE, Madame BASSI, Monsieur LAUGA, Madame PIOFFET, Monsieur GAMBART, Madame SADRES, Monsieur ALIBERT, Madame MANSE **Conseillers Municipaux**

Absents excusés :

Madame TRUILHE (absent excusé)

Nombre de membres afférents au Conseil :	029
Nombre de membres en exercice :	029
Nombre de membres présents :	028
Nombre de procurations :	00

Rapporteur : **Madame Stéphanie RELLA**

I - Exposés des motifs

L'association du Canal des deux mers regroupe les communes riveraines du canal qui ont pour objectifs de se faire représenter auprès des instances concernées par le Canal, de contribuer à sa valorisation et de créer un lien entre les communes concernées pour valoriser son potentiel.

La ville de Boé est adhérente de cette association depuis de nombreuses années et il vous est proposé de bien vouloir désigner les représentants de la commune.

- Titulaire : Odile FAVARD
- Suppléant : Daniel PANTEIX

II - Considérants et références juridiques

VU les statuts de l'association du Canal des deux mers,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

Décide à L'UNANIMITE de :

DÉSIGNER : comme représentants de la commune au conseil d'administration de l'association du Canal des deux mers :

- Titulaire : FAVARD Odile
- Suppléant : PANTEIX Daniel

Au registre sont les signatures. Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le conseil,

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

SIGNE
Mme Pascale Luguet